



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Info PV Commission Discipline du 21.05.2025
- Erratum PV Commission de Prévention Médiation & Education du 21.05.2025
- PV Commission d'Arbitrage du 25.04.2025
- PV Commission restreinte des Statuts et Règlements du 20.05.2025
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 17.05.2025 et 20.05.2025
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 22.05.25
- PV Commission restreinte Foot Animation des 19.05.2025 & 23.05.2025
- Page Technique

CERTIFICATION

Exceptionnellement la dernière certification CFI de la saison n'aura pas lieu du 1er au 08 mais du **16 au 25 juin 2025**.
Les inscriptions auront donc lieu du **mercredi 04 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025**

REUNION CLUBS FINALISTES

Une réunion d'organisation obligatoire en visio aura lieu le **mardi 27 mai à 19H00** pour les clubs finalistes

Invitations envoyées sur la messagerie officielle des clubs

FINALES FOOT ANIMATION

29/05/2025
CHALLENGE 77 U12 & u10
LE MEE

FERMETURE DU SITE DE LE MEE SUR SEINE

Le site de LE MEE SUR SEINE sera fermé du **vendredi 09 mai 2025 au mardi 27 mai 2025 inclus**



FINALES DE COUPES FEMININES

Les finales des Coupes 77 critères Féminines SENIORS, U18 et U15 à 8, et les finales des Coupes 77 SENIORS, U18F et U15F FEMININES à 11 auront lieu

le **15 JUN 2025**
à **PONTAULT COMBAULT**



PLANNING DES FINALES DE COUPES

En pages intérieures de ce journal, les plannings des différentes finales de Coupes du District

OFFRE D'EMPLOI

Le District recrute un(e) Conseiller(ère) Territorial(e) en Arbitrage

Détail de l'offre sur le site internet du District

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Cette année, le District est heureux de vous accueillir sur les installations du club de FONTAINEBLEAU à l'occasion de la Journée Nationale des Débutants qui se déroulera le **samedi 14 juin 2025**

Le dossier d'engagement est à retourner au plus tard pour le **mercredi 04 juin 2025**



SAISON 2025 / 2026

Le dossier d'engagements et d'alternances 2025/2026 est à remplir en ligne **au plus tard le 31 mai 2025** et sera validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagement.

DERNIÈRE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT - RAPPEL

« (.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... ». (Art.10 du RSG)

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 24 & 25 mai 2025



M. Jean-Paul PEYRIN
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Lundi 26 mai 2025

Commission du Statut des Educateurs

17H30

Mardi 27 mai 2025

Commission de Discipline

16H00

-

Commission des
Statuts & Règlements

17H00

FINALES

SEINE-ET-MARNE

U14 COMITÉ - 10H



CPSP 21 - OZOIR 21



U14 77 - 12H



MCG 21 - ROISSY 21



U15 77 - 14H



CHAMPS 1 - TORCY 2



U16 77 - 16H



VAIRES 22 - MELUN 22



SÉNIORS 77 - 18H15



LOGNES 1 - MONTEREAU 1



SAMEDI 31 MAI 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE



FINALES

SEINE-ET-MARNE

VÉTÉRANS COMITÉ - 9H45



MORMANT 32 - VAUX LA ROCHETTE 31



45 ANS COMITÉ - 12H



FERRIÈRES EN BRIE U.S. - PORTUGAISE DE L'OUROÛ DE MITRY



C.D.M COMITÉ - 14H15



NANTEUIL 5 - PORTUGAISE DE L'OUROÛ DE MITRY



SÉNIORS COMITÉ - 16H30



CESSON 2 - EMERAINVILLE 1



DIMANCHE 1 JUIN 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE



FINALES

SEINE-ET-MARNE

U14 LIGUE - 10H15



TORCY 21 - VAIRES 21



U16 COMITÉ - 12H15



MORMANT 21 - MCG 21



U18 COMITÉ - 14H30



OTHIS 21 - LOING 21



U18 77 - 16H45



CHELLES 21 - VAIRES 21



DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

SAMEDI 7 JUIN 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE

DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

FINALES

SEINE-ET-MARNE

55 ANS 77 - 9H45



CESSON 41 - LAGNY MESSENGER 40



45 ANS 77 - 11H30



CLAYE 36 - CRÉCY 35



VÉTÉRANS 77 - 13H45



CHELLES 31 - VILLEPARISIS 31



C.D.M 77 - 16H



SAINT THIBAULT - LIEUSAIN 5



DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

DIMANCHE 8 JUIN 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE

DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF



Engagements

Journée Nationale des Débutants 2025

Celle-ci se déroulera sur le site
de Fontainebleau

Le samedi 14 Juin 2025

Club :

Nom du responsable :

Numéro du responsable :

Catégories	U6	U6/U7
Nombre d'équipes		

Les engagements concernant la JND 2025 sont à retourner pour le **mercredi 04 juin 2025 dernier délai, à technique@seineetmarne.fff.fr et en copie à jmeliasy@seineetmarne.fff.fr et xmopin@seineetmarne.fff.fr**

Les horaires vous seront communiqués par le Département Technique du District de Seine-et-Marne de Football le mardi 10 juin 2025.

14
JUN
2025



JOURNÉE NATIONALE *des* Débutants

VIENS FÊTER LA FIN
DE SAISON AVEC TON CLUB !





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 21 mai 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 29614462
St Germain Laval – Fontenay Tresigny
U18 D3 B du 06/04/2025

Match 28911704
Dammarie Les Lys FC – Le Mée Sports
Vétéran D2 du 06/04/2025

REPRISE DE DOSSIERS

Match 28246716
Saint Mard – St Pathus
Séniors D3A du 23/03/25

Match 29882928
Servon – St Mard
Séniors Critérium Féminin A du 22/03/25

Match 28881513
Vaires Ent. Et C Us – Snie Fc
CDM D1 du 04/05/25

CHAMPIONNAT

Match 28938725
Amicale Montereau – Avonnaise Us
U16 D2C du 18/05/25

Match 28911734
Vaux La Rochette – Dammarie les Lys
Vétéran D2C du 18/05/25

Match 28913134
Ponthierry – Dammarie City
Vétérans D3C du 18/05/25

Match 28246044
Dammarie City – Pays Bières
Séniors D2C du 18/05/25

Match 28247211
Changis St Jean - Thorigny
Séniors D3B du 18/05/25

Match 28247588
Fc Villiers – Cesson VSD Es
Séniors D3D du 18/05/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11
CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025

MATCH 53240584
ST PATHUS 1 – SENART M. 2
COUPE 77 U15F DU 16/03/2025

Match 53246751
Crecy Fc – Lieusaint Foot As
Coupe 77 CDM du 20/04/25

Match 28245481
Courtry Academy – Othis C.O.
Sénior D2 du 06/04/2025

Match 29252737
Mouroux CS – Coubert FC
CDM D2 du 27/04/25

Match 28919654
Othis – Le Pin Villevaude
U14 D3A du 03/05/25

AUDITION

Match 29617757
Vaux La Rochette – Lieusaint Foot As
Sénior D1 Féminine du 05/04/2025



Commission Départementale Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 21 mai 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- **L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- **Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- **Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 28938650 AMICALE MONTEREAU AS 21 – NANTEUIL LES MEAUX 21 – U18 D1 du 25/05/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant que suite au match aller, la Commission de Discipline a transmis le dossier à la CDPME,

Considérant le courriel transmis par le club de NANTEUIL mentionnant que des menaces ont été proférées à la fin du match aller,

Considérant que le lieu du match se situe à proximité de la commune où se sont déroulé les incidents de début d'année,

Considérant que cette rencontre est la dernière de la saison et que son résultat peut décider du positionnement des équipes la saison prochaine,

Considérant que le dispositif habituel sur cette division est de désigner un arbitre et un délégué à la charge du club recevant,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a désigné trois (3) Arbitres officiels et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide que la désignation des deux (2) Arbitres assistants officiels sont à la charge des deux clubs,

Demande au club de AMICALE MONTEREAU de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 28917907 AVONNAISE US FOOT 21 – AMICALE MONTEREAU AS 21 – U14 D2C du 24/05/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible du club de AVONNAISE US FOOT,

Considérant que la déclaration indique que des échanges sur les réseaux sociaux laissent à craindre des incidents,

Considérant que cette rencontre est la dernière de la saison et qu'il convient de maintenir l'équité du championnat,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation de trois (3) Arbitres officiels et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de AVONNAISE US FOOT,

Demande au club de AVONNAISE US FOOT de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 28279317 BRIARD SC 1 – SENART MOISSY 3 – SENIORS D2C du 25/05/2025 à 15h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club SENART MOISSY,

Considérant que sur la fiche de signalement le club de SENART MOISSY indique qu'un incident grave a opposé les jeunes des deux villes,

Considérant que la rencontre se situe dans le cadre de la dernière journée du championnat et que le résultat peut décider pour la saison prochaine,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a désigné trois (3) Arbitres officiels et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre pour la régularité de la compétition,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de SENART MOISSY,

Demande au club de BRIARD SC de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 28915315 MORET-VEUEUX SAB FC 21 – AVONNAISE US FOOT 21 – U18 D2C du 25/05/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part de AVONNAISE US FOOT,

Considérant que des tensions entre les jeunes des deux villes existent,

Considérant que cette rencontre est la dernière de la saison et que le résultat peut être décisif pour une éventuelle montée en division supérieure la saison prochaine,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser, malgré tout, au maximum la rencontre,

Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge de AVONNAISE US FOOT, Demande au club de MORET-VEVEUX SAB de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre.

Match n° 30171768 MELUN FC 1 – MEAUX ACADEMY CS 2 – U15 Niveau 1 du 24/05/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant, pour rappel, les procédures de sécurisation mises en place,

Considérant la proximité entre les villes de MELUN et de DAMMARIE,

Considérant que le résultat de la rencontre peut décider de la montée en Ligue la saison prochaine,

Considérant qu'il convient de sécuriser au maximum la rencontre pour conserver l'équité du championnat,

Considérant qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant que le dispositif habituel sur cette division est de désigner un arbitre et un délégué à la charge du club recevant,

**Décide que la désignation des deux (2) Arbitres assistants officiels sont à la charge du District,
Demande au club de MELUN FC de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,
Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevant et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 25 avril 2025

Site du Mée

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Thierry BLANC – Emmanuel TULOUP – Dominique CHATELLIER – Andreas MONGEOT (Service Civique) – Florian MERLYNCK – Olivier FREMIOT – Jean-Marie ROBY – Claude ADAM – Denis MATEI –

Absents excusés : Florent MARMION – Jimmy MELUT – Naoufel DJILALI - Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D.) – Thomas VENANT CABASSET – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Ludovic VANTYGHM (Comité Directeur) – Jean-Pierre LEQUA – Mohamed MORIBA DIAKITE – Frédéric RABELLE -

Absents non excusés: Lucie LEMPEREUR – Bastien DARREHORT – Faruk EKICIK – Mickaël HADJADJ – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) – Laurent LITRE -

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Avril– Mai 2025
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

BENJELLOUN Sajjad : Convocation pour Non-respect des directives de la C.D.A à plusieurs reprises et suite au rapport d'un délégué officiel. Convocation officielle envoyée. Arbitre présent.

Entendu en ses explications, l'arbitre reconnaît les retards récurrents sur ses rencontres. L'arbitre recevra une notification officielle avec copie au club.

BENMAHAMMED Amar : Convocation suite à Non-respect de l'article 1 de la F.F.F lors d'une rencontre. Seconde convocation officielle envoyée. Arbitre absent excusé. Notification officielle envoyée.

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 28/03/25

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

R.A.S

Intervention du Président de la CDA:

Je voudrai remercier l'engagement de tous les membres de la C.D.A qui ont participé aux formations organisées par le District ainsi qu'à l'encadrement des finales Foot Animation sur plusieurs sites.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES :

Mohamed Bilel SEBBOUH : Mail en date du 28/03/25. Demande à passer arbitre assistant spécifique la saison prochaine. **Pris note. Une réponse sera apportée en fin de saison.**

Farid YOUNSI (Arbitre District 94) : Mail en date du 04/04/25. Demande d'informations pour rejoindre le District 77 suite à déménagement. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Boris GRISSE : Mail en date du 06/04/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage à l'issue de cette saison. **Pris note. La CDA remercie Mr Boris GRISSE pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais durant toutes ces années.**

Thomas BRIAND : Mail en date du 11/04/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La CDA remercie Mr Thomas BRIAND pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

DISTRICT 77 :

Direction District 77 : Mail en date du 03/04/25. Copie des PV CDPME des 01 et 03/04/25. **Pris note et transmis section désignation.**

SAF Akly (Délégué Officiel) : Mail en date du 06/04/25. Copie rapport concernant un arbitre officiel. **Pris note. Arbitre convoqué en C.D.A.**

Direction District 77 : Mail en date du 10/04/25. Copie P.V CDPME du 08/04/25. **Pris note et transmis section désignation.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 07/04/25. Copie mail invitation au premier Symposium à Clairefontaine les 16 et 17 Mai 2025 des présidents de C.D.A.

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 14/04/25. Copie mail concernant les trophées de l'arbitrage.

Naoufel DJILALI : Mail en date du 16/04/25. Copie mail convocation F.A.R commun avec les Districts 75 et 94 le 26/04/25 à Paris. **Pris note.**

L.P.I.F.F :

Arbitrage I.D.F : Mail en date du 07/04/25. Copie P.V Statut de l'arbitrage concernant Mr

LABOUIDYA Aymen rattaché au club de Chelles. **Pris note.**

Raïssa SALISSOU : Mail en date du 11/04/25. Liste candidats F.I.A n°4. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Club de ROISSY EN BRIE : Mail en date du 28/03/25. Demande d'information concernant la prochaine formation Initiale en Arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

C.D.A VAL DE MARNE : Mail en date du 01/04/25. Echange de mails au sujet des trios d'arbitres échangés pour officier dans les deux districts. **Pris note.**

Club A.S CHELLES : Mail en date du 11/04/25. Demande d'informations concernant le statut de l'arbitrage. **Pris note. Réponse apportée par S/CDA. Voir avec le secrétariat.**

Michaël AKPOLI (Président C.D.A 75) : Mail en date du 16/04/25. Indique la bonne réception du mail de Naoufel concernant la liste des arbitres présents pour la F.A.R.

Pris note.

Activités CDA Avril et Mai 2025 :

04/04/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée

05/04/25 : Arbitrage Finales Festival U13 à Moissy-Cramayel

14/04/25 : Sensibilisation à l'arbitrage stage Foot au club de BRIE F.C

19 et 20/04/25 : Arbitrage Tournoi Féminin à MEAUX et PANAME CUP à Vaires/Marne.

25/04/25 : Réunion C.D.A au Mée

26/04/25 : Séance F.A.R commun au District 75 avec le District 94.

02/05/25 : Séance F.A.R commun à Montry

08/05/25 : Arbitrage Finales Challenge Passion à Quincy Voisins et Pays de Bieres.

10/05/25 : Arbitrage Finales Ile de France à Mitry Mory

16/05/25 : Séance F.A.R commun à Montry

17/05/25 : Arbitrage Finales Jour de coupe à Ozoir la Ferrière

23/05/25 : Réunion C.D.A à Montry.

26/05/25 : Réunion de fin de saison des arbitres à Montry

29/05/25 : Arbitrage Finales 77 U10/U12 au Mée.

30/05/25 : Séance F.A.R commun à Montry

31/05/25 : Finales 77 à Thorigny sur Marne.

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

Formation Futsal :

Animateurs : **Frédéric RABELLE – Claude ADAM – Denis MATEI**

Tournois en foot animation dans différents gymnases. Les arbitres présents ont réalisé de bonnes prestations.

Il reste deux observations à faire.

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Animateurs: **Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI**

La séance qui a lieu le 26/04/25 se déroulera au stade Charlety à PARIS avec les F.A.R des district 94 et 75.

Actuellement les notes théoriques au test probatoire ne sont pas bonnes concernant les arbitres qui sont susceptible de passer les tests pour officier au niveau supérieur.

Section « désignation des Arbitres »

Responsable : Dominique CHATELLIER

AD 1	23
AD 2	24
AD 3	30
AD4	40
AAS	10
A F.D	24
JAD	46
A FEM	8
A Futsal Spe	3

Total : **211 arbitres à ce jour désignables.**

61 candidats validés pour le District et 6 pour les autres districts

1196 indisponibilités à ce jour.

2) Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

En ce moment, de très gros dossiers en cours.

Un arbitre n'a pas envoyé son rapport suite à dossier mis en instruction.

Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

Réunion du 24/04/25. 1 arbitre convoqué. Absent excusé.

3) Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

Les P.V sont envoyés par mail aux membres pour avis.

4) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : Emmanuel TULOUP

D1 : **38** Observations D2 : **49** Observations D3 : **29** Observations –
D4 : **14** Observations J.A.D : **23** Observations Assis : **6** Observations –
Féminines : **3** Observations

**66 candidats observés depuis le début de saison.
232 évaluations à ce jour.**

**5) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A
Responsable : Fabien EL MKELLEB**

Intervention des participants:

Arbitres à inviter : BENMAHAMMED Amar

Prochaine réunion : Le Vendredi 23 Mai 2025 à Montry.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 20 mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIERS

MATCH 28239082

MEAUX 2 – VILLEPARISIS 1

SENIORS D1 DU 27/04/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de MEAUX en date du 29/04/2025 concernant le joueur de VILLEPARISIS GUENIFI Amine susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de VILLEPARISIS a fait parvenir ses observations dans les délais impartis et fait valoir que l'équipe de VILLEPARISIS 1 a disputé le 16/04/2025 une rencontre de Coupe Inter DOM à laquelle le joueur n'a pas participé

La Commission va se rapprocher de la LPIFF pour savoir si ce match qui ne figure pas dans le calendrier de l'équipe peut être pris en compte.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations en date du 15/05/2025

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 10/05/2025 du District de Seine-et-Marne de Football, demandant des précisions sur les modalités de purge d'une sanction lors d'une rencontre de Coupe Inter-Dom,

Rappelle les dispositions de l'article 41.4.1 du RSG de la LPIFF selon lesquelles : « *La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 7.9 du présent règlement) ... Pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional de Ligue sanctionnés par une Commission de Ligue (ou une Commission de la F.F.F.) à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de natures diverses, ...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale (ou de compétition nationale), le ou les matches à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale ou régionale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional de Ligue. Cette disposition implique que les matches de coupe départementale disputés par une équipe évoluant dans un championnat de Ligue ne peuvent être pris en compte dans le décompte de la suspension d'un joueur souhaitant reprendre la compétition avec cette équipe que dans le cas d'une sanction prononcée par une Commission de District.* »,

Considérant qu'il résulte de l'article 3 du Règlement de la Coupe Inter-DOM et de l'esprit de ladite Coupe que l'équipe engagée dans cette épreuve pour le compte de l'USM VILLEPARISIS est une « sélection » de joueurs du club, et que par suite, ladite « sélection » ne peut être rattachée à l'une des deux équipes Seniors du club,

Considérant que les rencontres comptant pour la Coupe Inter-DOM ne sont pas « rattachées » informatiquement au calendrier de l'équipe première de l'USM VILLEPARISIS, ce qui démontre bien qu'il n'a pas été retenu que c'est cette dernière équipe qui participe à ladite épreuve,

Dit que le joueur concerné n'a pas purgé sa suspension en ne participant pas à la rencontre de Coupe Inter-Dom du 16/04/2025.

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Dit match perdu par pénalité à l'équipe de VILLEPARISIS 1 (-1 point ; 0 but), pour en attribuer le gain à l'équipe de MEAUX 2 (3 points : 3 buts)

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur GUENIFI Amin à compter du lundi 26/05/2025, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF,

Débit VILLEPARISIS : 43,50 € + 45€

Crédit MEAUX : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

MATCH 53224825

ENT CROISSY/ FERRIERES 35 – ST THIBAUT 35

COUPE COMITE +45 DU 14/05/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de **ST THIBAUT** par courriel en date du 16/05/2025, concernant des joueurs de **ENT CROISSY/ FERRIERES** ayant été éliminés en Coupe avec une équipe supérieure de leur club

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable.

Considérant la date de la demande, celle-ci ne peut être prise en réclamation d'après match cars hors délai (24h pour la Coupe)

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit ST THIBAUT :43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 28246043

PONTHIERRY 1 – COMBS 1

SENIORS D2C DU 18/05/2025

Courriel du club de COMBS, en date du 19/05/2025 concernant le joueur de PONTHIERRY, LEDAIN Laurent susceptible d'avoir participé à 2 rencontres dans la même journée

La Commission en informe le club de PONTHIERRY et demande ses observations pour le 26/05/2025

**MATCH 28247588
VILLIERS ST G. 1 – CESSON VSD 2
SENIORS D3D DU 18/05/2025**

Réclamation d'après match du club de CESSON VSD, par courriel en date du 19/05/2025 concernant le nombre de joueurs mutés de VILLIERS ST G inscrits sur la feuille de match,

La Commission en informe le club de VILLIERS ST G et demande ses observations pour le 26/05/2025

**MATCH 29236376
MOUROUX 21 – VAL DE FRANCE 22
U14 D4B DU 26/04/2025**

Réclamation d'après match du club de MOUROUX, par courriel en date du 28/04/2025 concernant le joueur DIMPONGO Jonson, susceptible d'avoir participé au dernier match en équipe supérieure

La Commission en informe le club de VAL DE FRANCE et demande ses observations pour le 26/05/2025

EN COURS D'EXAMEN

**MATCH 229616943
ESP SLT 1 – FERTE S/J 2
SENIORS FUTSAL D2B DU 10/05/2025**

**MATCH 29616814
FUTSAL MRT 2 – VILLEPARISIS 1
SENIORS D2A FUTSAL DU 16/05/2025**

**MATCH 29239912
VAL DE France 35 – TORCY 35
+45 ANS Gr. A DU 23/03/2025**

**MATCH 30173851
VAIRES 1 – MEAUX CS 2
CRITERIUM U11F DU (Sans Date)**

**MATCH 28245466
NANTEUIL 1 – VAL DE France 1
SENIORS D2A DU 13/04/2025**

Demande d'évocation de la Commission du club de VAL DE France, concernant le joueur de NANTEUIL, KAMARA Samba susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

Le club de NANTEUIL a fait appel le 09/05/2025, de la décision sur les 2 précédents dossiers concernant ce motif

En attente de la décision de la Commission d'Appel

**MATCH 28245476
MAGNY 1 – NANTEUIL 1
SENIORS D2A DU 04/05/2025**

Demande d'évocation de la Commission du club de MAGNY, concernant le joueur de NANTEUIL, KAMARA Samba susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

Le club de NANTEUIL a fait appel le 09/05/2025, de la décision sur les 2 précédents dossiers concernant ce motif

En attente de la décision de la Commission d'Appel

**MATCH 228281787
MEAUX 22 – VAIRES 22
U14 D1 DU 10/05/2025**

Demande d'évocation de la Commission du club de VAIRES par courriel en date du 12/05/2025, concernant le joueur de MEAUX, Traore Niet Magname susceptible d'avoir disputé 2 matchs au cours de 2 jours consécutifs

Le club de MEAUX a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

MATCH 28938642

MONTEREAU 21 – COMBS 21

U18 D1 DU 13/04/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de MONTEREAU par courriel en date du 09/05/2025, concernant le joueur de COMBS, COULIBALY Assane susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

Le club de COMBS a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

FERMETURE HORS DELAIS

MATCH 28911552

COSMO 77 31 – BRIE FC 31

VET D2A DU 18/05/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **COSMO 77** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de COUILLY par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de BRIE FC le 17/05/2025 à 12H22, le match étant programmé le 18/05/2025 à 9H30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission, transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CONVOCATION

MATCH 29272691

VAL DE L'YERRES 21 – CESSON 22

U16 D3D DU 11/05/2025

Réserves du club de VAL DE L'YERRES concernant les joueurs de CESSON 22

Point 1 : susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel de l'équipe supérieure

Point 2 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

Point 3 : Suspicion de fraude sur identité concernant le numéro 9 de CESSON

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves de VAL DE L'YERRES confirmées pour les dire recevables en la forme,

Point 1 : Considérant que l'équipe supérieure de CESSON 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 11/05/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 04/05/2025 et l'a opposée à CLAYE-SOUILLY 22 pour le compte du Championnat U16 D1

Considérant qu'après vérification, aucun joueur de CESSON figurant sur la feuille de match du 04/05/2025 n'a participé à la rencontre en référence

Point 2 : Considérant, après vérification, qu'aucun joueur inscrit sur la FMI en référence n'a participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

Point 3 :

La commission convoque pour sa réunion du 3 juin 2025 à 19h00 à MONTRY

Du club VAL DE L'YERRES :
RODRIGUES OLIVEIRA Manuel, arbitre
TROTE Thierry, arbitre assistant
FEREOL Jeremy, délégué
FERRARO Stéphane, éducateur

Du club de CESSON :
VINAUGER Jeremy, arbitre assistant
FOFANA Mamadou, éducateur
TRAN Van Tuan, adjoint
GIL MENDES DELAPORTE Mathys, joueur

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

FONTAINEBLEAU

Merci au club de FONTAINEBLEAU de bien vouloir préciser la date des tournois par catégorie

ST THIBAULT FC

Tournoi U6-U7 du 7 juin 2025
Tournoi U8-U9 du 8 juin 2025
Tournoi U10 du 14 juin 2025
Tournoi U11 du 15 juin 2025
Tournoi U12 du 21 juin 2025
Tournoi Féminin Foot Animation du 22 juin 2025

Validés



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du samedi 20 mai 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

COUPE 77 U15F et U18F

[Matches sans date](#)

[COUPE U18F](#)

- 53339597 US TORCY 1 – LOGNES UYS 1

Afin de garantir le bon déroulement des compétitions, nous laissons aux clubs jusqu'à vendredi 16/5 à 18h00 pour nous transmettre un accord conjoint et écrit sur la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

À défaut d'un accord communiqué dans ce délai, la Commission procédera à la programmation d'office des matchs concernés à la date et à l'heure proposées par les clubs recevant, sans possibilité de contestation ultérieure.

Reprise du dossier

La Commission,
Considérant qu'aucun accord n'est parvenu au District dans le délai imparti,
Considérant que le club de Torcy, club recevant, propose de jouer ce match le jeudi 22/5 à 20 heures sur le terrain synthétique de stade du Fremoy à Torcy,
Par ces motifs,

La Commission valide la proposition de Torcy et programme la rencontre le 22/5 à 20 heures.

[COUPE U15F](#)

- 53339847 US TORCY 1 – LOGNES 1

Afin de garantir le bon déroulement des compétitions, nous laissons aux clubs jusqu'à vendredi 16/5 à 18h00 pour nous transmettre un accord conjoint et écrit sur la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

À défaut d'un accord communiqué dans ce délai, la Commission procédera à la programmation d'office des matchs concernés à la date et à l'heure proposées par les clubs recevant, sans possibilité de contestation ultérieure.

Reprise du dossier

La Commission,

Considérant qu'aucun accord n'est parvenu au District dans le délai imparti,

Considérant que le club de Torcy, club recevant, propose de jouer ce match le mercredi 21/5 à 18 heures sur le terrain synthétique de stade du Fremoy à Torcy,

Par ces motifs,

La Commission valide la proposition de Torcy et programme la rencontre le 21/5 à 18 heures.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 20 mai 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29261443	18/05/25	55	Poule A	LE PIN 41	ANNET 40
29242125	18/05/25	55	Poule E	AVON 40	LOING 40
29616763	19/05/25	D2 FUTSAL	A	VILLEPARISIS 1	CHANTEREINE 2
29616946	17/05/25	D2 FUTSAL	B	BS 2	CHAMPBENOIST 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} et dernière fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29242068	11/05/25	55	Poule E	PAYS BIERES 40	CESSON 40
29616915	10/05/25	D2 FUTSAL	B	BS ACADEMY 2	FUTSAL MRT 1
29616933	11/05/25	D2 FUTSAL	B	SENGOL 3	LIEUSAINT 2

FORFAITS

MATCH 28922118 COUNTRY ACADEMIE 1 – CHESSY 1 SENIORS D1 FUTSAL du 18/05/25

***2EME Forfait DE CHESSY**

Considérant que le forfait est dans les 3 dernières journées, l'amende est triplée :

27.5*3 =82.5 €

COUPE U15F

COUPE U15F CRITERIUM

- 53307538 LE MEE 1 – PONTHIERRY 1

Suite à la qualification de Le Mée, la Commission programme le match le dimanche 25 mai à 10 heures au Mée.

Considérant la demande du club du Mée de jouer à 12 heures car il y a 2 matchs dimanche matin au Mée, à savoir, un match vétérans du Mée et un match de CDM de Safran, Considérant que la dernière journée de championnat impose, conformément aux règlements en vigueur, que les rencontres d'un même groupe se déroulent à la même date et à la même heure afin de garantir l'équité sportive entre les équipes en lice ;

Considérant que la rencontre de Coupe initialement programmée à 10 heures peut être exceptionnellement décalée à 12h00, dans la mesure où il s'agit d'une confrontation directe n'ayant pas d'incidence sur d'autres résultats et ne remettant donc pas en cause le principe d'équité entre équipes ;

Considérant que l'équipe a un match de programmer en critérium contre Melun le 25/5

Par ces motifs,

La Commission décide de planifier le match de Coupe à 12 heures au Mée,

Et d'annuler le match de Critérium contre Melun.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 17 et 18 MAI 2025		
17/05/25	<u>CRITERIUM FEMININS U18</u>	<u>As Champs S/Marne 2 – Brie FC 1</u>
		<u>Amende 20 € - As Champs S/Marne</u>



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 22 mai 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présent - Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : André ANTONINI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

*Dossier transmis par Commission SR

*Reports/Modifications

*Forfaits Généraux

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	-COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28919858	17/05/25	U14	D3C	BOIS LE ROI 21	LE MEE 22
29235018	17/05/25	U14	D4A	VILLEPARISIS 23	LAGNY 23
30171807	17/05/25	U15	Niveau 1	COMBS 1	MONTEREAU 1
Score transmis par délégué officiel : 5-1					
29253719	18/05/25	VETERANS	D4B	PONTAULT UMS 32	ENT.FCBM/ASR 31
29240886	18/05/25	+45 ANS	Groupe C	OZOIR 35	FONTENAY T. 35
28915219	18/05/25	U18	D2B	LE MEE 22	OZOIR 22
29272978	18/05/25	U16	D3F	CHAMPENOIS 21	MORET-V. 22

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29253708	04/05/25	VETERANS D4B	PONTAULT UMS 32	GRETZ T. 31
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) au club recevant PONTAULT UMS, pour en attribuer le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de GRETZ ;				

PROBLEME FMI

29236630	17/05/25	U14	D4C	FERTE S/J 22	CHELLES 22
Courriel du club de Chelles, informant la Commission que les formalités de la FMI n'ont pas pu être réalisées à temps.					
Considérant que le club de CHELLES indique que la rencontre s'est déroulée normalement se terminant sur un score de 2 buts à 0 en faveur de Chelles.					
Considérant que la FMI a bien été transmise, ne mentionnant pas de score mais avec la mention « Absence de l'équipe visiteuse.					
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine aux 2 clubs lui faire parvenir leurs observations concernant ce problème					

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION **STATUTS ET REGLEMENT**

« ...FERMETURE HORS DELAIS

MATCH 28911552

COSMO 77 31 – BRIE FC 31

VET D2A DU 18/05/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **COSMO 77** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de COUILLY par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de BRIE FC le 17/05/2025 à 12H22, le match étant programmé le 18/05/2025 à 9H30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77 ... »

La Commission,

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que la rencontre n'a pu avoir lieu avant la dernière journée.

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

La Commission décide de neutraliser la rencontre.

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 24 et 25 mai 2025

RAPPEL « ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Attention, nous vous rappelons qu'en application de l'article 10 (voir ci-dessus) les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour.

- Pour les U14 et U15, 15H30 pour les rencontres du 24/05/2025
- Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 18/05/2025 et 25/05/2025

Après vérifications des plannings des rencontres des clubs pour les rencontres des 24 et 25 mai 2025, Nous avons constaté de nombreuses problématiques concernant les occupations de terrain.

Par ces motifs, les clubs listés ci-dessous doivent impérativement nous faire parvenir au plus tard le 14 mai 2025 leurs propositions de modification de terrain pour le bon déroulement de leurs rencontres

CHAMPS AS :

Considérant que le club de Champs AS a 2 matchs le 24/05/2025 à 15h30 sur le même terrain,
MATCH 30173291 CHAMPS AS 1 – CRECY 1 U15 Niveau 2 poule A DU 24/05/2025

MATCH 28917729 CHAMPS AS 21 – VAL D'EUROPE 22 U14 D2B DU 24/05/2025

Considérant que le club de Champs AS n'a pas transmis d'information concernant cette problématique

Considérant que la rencontre U15 Niveau 2 est prévue sur le terrain N°1 (Stade L.Hurtebize 1 - herbe),

Par ces motifs, la Commission décide de basculer la rencontre U14 D2 sur le terrain N°2 (Stade L.Hurtebize 2 - herbe).

CLAYE SOUILLY :

Considérant que le club de Claye a 4 matchs le 25/05/2025 à 13H30 sur le même terrain,

MATCH 289194276 CLAYE 23 – GRETZ 22 U16 D2B du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **CLAYE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H,

Considérant qu'il y a 3 rencontres à Claye à 13 heures,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00

MATCH 28938649 CLAYE 22 – MORMANT 21 U18 D1 du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **CLAYE** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H,

Considérant qu'il y a 3 rencontres à Claye à 13 heures,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

COMBS CA :

Considérant que le club de Combs a 2 matchs le 25/05/2025 à 9h30 sur le même terrain,

Considérant que le terrain n'est pas disponible le 25/05/2025, de 10h à 14h (courriel de la mairie de Combs la Ville)

MATCH 28911738 COMBS 32 – PAYS BIERES 31 VETERANS D2C DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **COMBS** pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 9H30,

Considérant qu'il y a un enjeu de montée/descente sur cette rencontre

La Commission ne peut pas valider cette demande

MATCH 29241201 COMBS 36 – BOCAGES 35 +45 ANS Gr. E DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **COMBS** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30,

Demande refusée par le club de BOCAGES

Concernant la rencontre +45 ANS ne peut avoir lieu en raison de la programmation de la rencontre Veterans D2,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur ce criterium

La Commission décide de neutraliser la rencontre

CRECY FC :

MATCH 29236393 CRECY 23 – AFPO 21 U14B du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire de Crécy pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 15h30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H30

Considérant que le club de Crecy FC a 2 matchs le 25/05/2025 à 09h30 sur le même terrain,

MATCH 28881533 CRECY 5 - VAIRES 5 CDM D1 du 25/05/2025

Considérant que le club de Crecy FC a 2 matchs le 25/05/2025 à 09h30 sur le même terrain,

Demande de modification d'horaire du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30,

Considérant qu'il y a 2 rencontres à Crécy à 9 heures 30,

Considérant qu'avec un match à 9 heures 30, le match suivant ne peut pas démarrer à 11 heures,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

Demande de modification d'horaire du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 9H30,

Considérant qu'il y a 2 rencontres à Crécy à 9 heures 30,

Considérant qu'il y a 1 rencontre à Crécy à 13H00 (U18 D3)

La Commission ne peut pas valider cette demande.

Demande de modification d'horaire du club de **CRECY** pour disputer la rencontre CDM à 11H30 au lieu de 9H30

Cette demande n'ayant pas été validée dans les délais - DEMANDE REFUSEE

Considérant que la rencontre CDM D1 peut avoir lieu à 11h30 en raison de la programmation de la rencontre U18 D3 à 13h00,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre CDM D1 à 11H00 au lieu de 9h30

MATCH 29240267 CRECY 35 – FC COSMO 35 +45 ANS Gr. B DU 25/05/2025

Considérant que le club de Crecy FC a 2 matchs le 25/05/2025 à 09h30 sur le même terrain,

Considérant que l'horaire de la rencontre +45 ANS doit être modifier en raison de la programmation de la rencontre CDM D1 à 11h00

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur criterium

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre +45 ANS à 9H00 au lieu de 9h30

MATCH 29271748 CRECY 21 – LOGNES 21 U18 D3A du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **CRECY** pour disputer la rencontre U18 à 13H30 au lieu de 13H00

Cette demande n'ayant pas été validée dans les délais - DEMANDE REFUSEE

MATCH 28247300 CRECY 2 – NANTEUIL 2 SENIORS D3C DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

Cette demande n'ayant pas été validée dans les délais - DEMANDE REFUSEE

DAMMARIE FC :

Considérant que le club de Dammarie FC a 2 matchs le 24/05/2025 à 15h30 sur le même terrain,

MATCH 28227602 DAMMARIE FC 21 – A.S. ORLY 21 U14 R3C DU 24/05/2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 – LIEUSAIN 23 U14 D4F DU 24/05/2025

Considérant que le club de Dammarie FC n'a pas transmis d'information concernant cette problématique

Considérant que la rencontre U14 R3C (prioritaire) est prévue sur le terrain N°2 (Stade P.Guillot 2 - Synthétique),

Par ces motifs, la Commission décide de basculer la rencontre U14 D4E sur le terrain N°1 (Stade P.Guillot 2 - herbe)

LESIGNY :

Considérant que le club de Lesigny a 2 matchs le 25/05/2025 à 9h30 sur le même terrain,

MATCH 28881311 LESIGNY 31 – TORCY 32 VETERANS D1 DU 25/05/2025

MATCH 28913139 LESIGNY 32 – PONTIERRY 31 VETERANS D3C DU 25/05/2025

Considérant que le club de Lesigny n'a pas transmis d'information concernant cette problématique
Considérant que la rencontre Vétérans D1 est prévue sur le terrain N°1 (Stade de Maison Blanche - Synthétique),

Par ces motifs, la Commission décide de basculer la rencontre Vétérans D3C sur le terrain N°2 (Stade de Maison Blanche - herbe)

NANGIS :

Considérant que le club de Nangis a 2 matchs le 25/05/2025 à 15H00 sur le même terrain,

MATCH 28247713 NANGIS 1 – LONGUEVILLE 1 SENIORS D3E DU 25/05/2025

MATCH 29222730 NANGIS 2 – FONTAINEBLEAU 2 SENIORS D4C DU 25/05/2025

Considérant que le club de Nangis n'a pas transmis d'information concernant cette problématique
Considérant que la rencontre Seniors D3 est prévue sur le terrain N°1 (Stade de Emile Chesnot 1 - Herbe),

Par ces motifs, la Commission décide de basculer la rencontre Seniors D4C sur le terrain N°2 (Stade de Emile Chesnot 1 - Herbe)

Demande de modification d'horaire de Nangis et Fontainebleau pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15h00

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00

PLAINE France :

Considérant que le club de Plaine France a 2 matchs le 25/05/2025 à 13h00 sur le même terrain,

MATCH 29721811 PLAINE/CLAYE 23 – LAGNY MESSAGERS 21 U18 D3A du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire de Plaine France pour disputer la rencontre à 11H au lieu de 13h

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes sur cette rencontre

La Commission ne peut pas valider cette demande

MATCH 29272588 PLAINE F. 26– MAGNY 21 U6 D3C du 25/05/2025

Considérant que la rencontre U16 D3 ne peut avoir lieu à 13h00 en raison de la programmation de la rencontre U18 D3 à 13h00,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U16 D3 à 11H00 au lieu de 13H00

PONTIERRY :

Considérant que le club de Ponthierry a 2 matchs le 25/05/2025 à 13h00 sur le même terrain,

MATCH 28914280 PONTIERRY 21 – VAL D'EUROPE 21 U16 D2B DU 25/05/2025

MATCH 29275796 PONTIERRY 22 – CESSON VSD 22 U16 D3D DU 25/05/2025

Considérant que le club de Ponthierry n'a pas transmis d'information concernant cette problématique
Considérant que la rencontre U16 D2 est prévue sur le terrain N°2 (Parc des Sports G. Tettamanti 2 - Synthétique),

Par ces motifs, la Commission décide de basculer la rencontre U16 D3 sur le terrain N°1 (Parc des Sports G. Tettamanti 2 - herbe)

PONTAULT UMS :

Considérant que le club de Pontault UMS a 2 matchs le 24/05/2025 à 15h30 sur le même terrain,

MATCH 28917545 PONTAULT UMS 22 – MEAUX CS 23 U14 D2A DU 24/05/2025

MATCH 29236894 PONTAULT UMS 23 – FONTENAY TRES. U14 D4D DU 24/05/2025

Suite au courriel du club de Pontault UMS informant de la disponibilité de ces 2 terrains synthétique

Considérant que la rencontre U14 D2 est prévue sur le terrain N°1 (Morane 1),

Par ces motifs, la Commission décide de basculer la rencontre U14 D4 sur le terrain N°2 (Morane 2)

PRESLES :

Considérant que le club de Presles a 2 matchs le 25/05/2025 à 09h30 sur le même terrain,

MATCH 28881532 PRESLES 5 – PONTIERRY 5 CDM D1 DU 25/05/2025

MATCH 29241999 PRESLES 40 – SAVIGNY 40 55 ANS DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **PRESLES** pour disputer la rencontre 55 ANS à 9H00 au lieu de 9H30 et la rencontre CDM à 11 heures,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre CDM

ACCORD DE LA COMMISSION pour 11H00 pour la rencontre CDM et 9h00 pour la rencontre 55 ANS

ST THIBAUT FC :

Considérant que le club de St Thibault a 2 matchs le 25/05/2025 à 09h30 sur le même terrain,

MATCH 28911646 ST THIBAUT 31 - VAL EUROPE 31 VÉTÉRANS D2B DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **ST THIBAUT** pour disputer les rencontres à 9 heures et 11 heures,

Considérant que la rencontre Vétérans à un enjeu pour les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

MATCH 29239978 ST THIBAUT 35 – ST MARD 35 45 ANS A DU 25/05/2025

Considérant que le club de St Thibault a 2 matchs le 25/05/2025 à 09h30 sur le même terrain,

Concernant la rencontre +45 ANS ne peut avoir lieu en raison de la programmation de la rencontre Vétérans D2B,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur ce criterium

La Commission décide de neutraliser la rencontre.

THORIGNY

Considérant que le club de Thorigny a 2 matchs le 25/05/2025 à 13h00 sur le même terrain,

MATCH 28216844 THORIGNY 1 – ROSNY 1 U17 R3F DU 25/05/2025 (Gestion LPIFF)

MATCH 29272409 ENT.TFC CSCA 21 – VILLEPARISIS 23 U16 D3B DU 25/05/2025

Considérant que le club de Thorigny n'a pas transmis d'information concernant cette problématique

Considérant que la rencontre U16 D3 est prévue sur le terrain N°1 (Stade du Moulin à Vent - Synthétique),

Par ces motifs, la Commission décide de basculer la rencontre U16 D3 sur le terrain N°2 (Stade du Moulin à Vent - herbe)

TORCY :

Considérant que le club de Torcy a 2 matchs le 24/05/2025 à 14h30 et 15h30 sur le même terrain,

MATCH 29521756 TORCY 2 – DAMMARTIN U18F R3B DU 24/05/2025 (Gestion LPIFF)

MATCH 30171769 TORCY 2 – VAIRES 1 U15 Niveau 1 DU 24/05/2025

Considérant que le club de Torcy a transmis des informations concernant cette problématique

Considérant que l'horaire de la rencontre U18F R3 a été modifiée 13h30 au lieu de 14h30

Considérant qu'il y a un enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

La rencontre U15 Niveau aura donc lieu à 15h30 sur le terrain N°2 (Complexe Sportif du Fremoy - Synthétique)

VAIRES :

MATCH 28912429 VAIRES 31 – VAL France 32 VÉTÉRANS D3A du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire de Vaires pour disputer la rencontre à 9H au lieu de 9h30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9h00

MATCH 28247337 VAIRES 2 – COLLEGIEN 1 SENIORS D3C du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire de Vaires pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 15h

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17h

FERMETURE DES INSTALLATIONS A VAIRES LE 24/05/2025

La Commission prend note mais rappelle au club l'article 10.5 du RSG :

« ... La Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.... »

La Commission demande au club de lui indiquer ce qu'il compte faire pour les 3 matchs départementaux programmés le 24/5 à Vaires.

Considérant que le club de Vaires n'a pas transmis d'information concernant cette problématique

Considérant que le club de Vaires a 3 matchs le 24/05/2025 à 15h30 sur le même terrain,

Considérant la fermeture des installations de Vaires le 24/05/2025.

MATCH 28281811 VAIRES 22 – SAVIGNY FC 21 U14 D1 du 24/05/2025

Considérant qu'il y a un enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

Considérant que le club de Savigny peut accueillir la rencontre

Par ces motifs, la Commission décide d'inverser la rencontre U14 D3A à 15h30 sur les installations du club de Noisiel (Stade de la remise aux fraises - herbe)

MATCH 28919664 VAIRES 23 – NOISIEL FC 21 U14 D3A du 24/05/2025

Considérant qu'il y a un enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

Considérant que le club de Noisiel peut accueillir la rencontre

Par ces motifs, la Commission décide d'inverser la rencontre U14 D3A à 15h30 sur les installations du club de Noisiel (Stade de la remise aux fraises - herbe)

MATCH 29236637 VAIRES 24 – LAGNY 21 U14 D4C du 24/05/2025

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

Considérant que le club de Lagny ne peut accueillir la rencontre à 17h30

Par ces motifs, la Commission décide d'inverser la rencontre U14 D4C à 17h30 sur les installations du club de Lagny (Stade de Champs Toru - synthétique)

VAL DE France :

MATCH 28881312 VAL FRANCE 31 – OZOIR 31 VETERANS D1 DU 25/05/2025

MATCH 29239977 VAL France 35 – PORTG OURCQ 35 DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de VAL FRANCE pour disputer la rencontre 35 ANS à 9H00 au lieu de 9H30 et la rencontre 45 ANS à 11 heures,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28245490 VAL France 1 – MAGNY 1 SENIORS D2A DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de VAL FRANCE pour disputer la rencontre D2A à 16H00, au lieu de 15H00

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

MATCH 29221651 VAL FRANCE 2 – BUSSY 2 SENIORS D4B DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de VAL FRANCE pour disputer la rencontre D4B à 13H00 au lieu de 15H00

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

Cette demande n'ayant pas été validée dans les délais - DEMANDE REFUSEE

CHAMPS FC/CHAMPS AS

Considérant qu'il y a 2 matchs le 24/05/2025 à 15h00 et 17h30 sur le stade des Pyramides,

MATCH 29521753 CHAMPS AS 1 – ST MARD 1 U18F R3B DU 24/05/2025 – 17h00 (LPIFF)

MATCH 29236638 ENT.CHAMPS/EMER. 21 – OZOIR 22 U14 D4C DU 24/05/2025 – 15h00

Considérant que le club de Champs n'a pas transmis d'information concernant cette problématique

Considérant qu'avec un match à 17 heures 00, le match précédant ne peut pas démarrer à 15 heures 30,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U14 D4 à 15h00 au lieu de 15H30

MATCH 30173560 BRIARD 1 – BOCAGE 1 U15 NIVEAU 2 B du 24/05/2025

05/05/2025-Demande de modification d'horaire de Briard pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

VAUX ROCHETTE

Information du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE d'une fermeture du stade de la buissonnière le 25/05/2025

La Commission demande au club de fournir une attestation du propriétaire des installations.

Elle rappelle au club l'article 10.5 du RSG :

« ... La Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.... »

La Commission demande au club de lui indiquer ce qu'il compte faire pour les 2 matchs départementaux programmés le 25/5 sur ces installations.

MATCH 28938727 VAUX ROCHETTE 21 – MONTEREAU 21 U16 D2C DU 25/05/2025

Demande de report du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 22/5/2025,

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

Demande de modification d'horaire du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à 17h00,

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

Demande du club de Vaux Rochette pour disputer la rencontre sur les installations de Chatelet en Brie.

Courriel du club de Vaux Rochette informant la Commission que leur demande de mise à disposition du terrain de Chatelet en Brie n'a pas été accepté par le propriétaire de l'installation.

Demande du club de Vaux Rochette pour disputer la rencontre sur les installations du club de Montereau.

Considérant que le club de Montereau a accepté la demande d'inversion.

Par ces motifs,

La rencontre est donc inversée et aura lieu à 13h00 sur les installations du club de Montereau (stade Jean Bouin)

MATCH 29253341 VAUX ROCHETTE 5 – LCR-ASLE 5 CDM D2C DU 25/05/2025

20/05/2025-Demande d'inversion du club de VAUX ROCHETTE pour disputer la rencontre à sur les installations du club de LCR-ASLE

ACCORD DU CLUB DE LCR ASLE

MATCH 29241059 COUBERT 35 – PAYS BIERES 35 45ANS POULE D du 25/05/2025

06/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

Considérant qu'il y a 2 rencontres à Coubert à 9 heures 30,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 11H

MATCH COUBERT 40– CESSON 40 55ANS POULE E du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 9H30

Considérant qu'il y a 2 rencontres à Coubert à 9 heures 30,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H

MATCH 28247299 BUSSY 1 – PONTAULT PORTG 2 SENIORS D3C DU 25/05/2025

MATCH 28913474 BUSSY 1 – BRIARD 1 U18 D1 DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre U 18 à 14H00 au lieu de 13H et la rencontre SENIORS à 16 heures au lieu de 15 heures,

Considérant qu'il y a un match régional à 12 heures,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre U18,
Considérant que le match senior est une confrontation directe entre les 2 équipes pour la montée,

ACCORD DE LA COMMISSION POUR LES MODIFICATIONS

MATCH 28279351 MORET-VENEUX 2 – CPSP 1 SENIORS D3F DU 25/05/2025

20/05/2025- Demande de modification d'horaire du club de **MORET VENEUX** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre

ACCORD CLUB DE CPSP

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15h30

MATCH 28239167 SENART M. 2 – MONTEREAU 1 SENIORS D1 DU 25/05/2025

20/05/2025- Demande de modification d'horaire du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre

Cette demande n'ayant pas été validée dans les délais - DEMANDE REFUSEE

MATCH 29251764 MAISONCELLES 5 – NANTEUIL 5 CDM D2A du 25/05/2025

20/05/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 9H30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre

Cette demande n'ayant pas été validée dans les délais - DEMANDE REFUSEE

MATCH 28911560 LE PIN 31 – CHAMPS FC 31 VETERANS D2A du 25/05/2025

20/05/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 9H30

Considérant que le club de Le PIN a 2 matchs le 25/05/2025 à 9h30 sur le même terrain,

Considérant que le second terrain en n'est pas utilisable

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre CDM D1 à 9h00 au lieu de 9h30

MATCH 28881535 LE PIN 5 – LIEUSAIN 5 CDM D1 du 25/05/2025

20/05/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

Considérant que le club de Le PIN a 2 matchs le 25/05/2025 à 9h30 sur le même terrain,

Considérant que le second terrain en n'est pas utilisable

Considérant que la rencontre CDM D1 ne peut avoir lieu à 9H30 en raison de la programmation d'une rencontre Vétérans à 9h00

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre CDM D1 à 11H00 au lieu de 9H30

MATCH 28279317 BRIARD SC 1 – SENART M. 3 SENIORS D2C du 25/05/2025

20/05/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H00

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

MATCH 28279317 BRIARD SC 2 – COUNTRY F. 2 SENIORS D4B du 25/05/2025

20/05/2025-Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H00

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

MATCH 30171769 TORCY 2 – VAIRES 1 U15 Niveau 1 DU 24/05/2025

Demande de modification de date du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 31/05/2025 au lieu du 24/05/2025

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

MATCH 31171766 SAVIGNY FC 1 – COMBS 1 U15 NIVEAU DU 24/05/2025

Demande de modification de date de Savigny et Combs pour disputer la rencontre le 23/05/2025 à 19h30 au lieu de du 24/05/2025 à 15h30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre

ACCORD DE LA COMMISSION pour le 23/05/2025 à 19h30

MATCH 29236895 NOISIEL 22 – FERRIERES U14 D4D DU 24/05/2025

Considérant que le club de NOISIEL a 2 matchs le 24/05/2025 à 15h30 sur le même terrain,

Considérant que le club de Noisiel ne dispose du stade des Totems celui-ci étant utilisable

Considérant qu'il y a un enjeu de montée/descente sur la rencontre U14 D3, celle-ci devenant prioritaire.

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre U14 D4

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire la rencontre U14 D4D à 17h30 au lieu de 15h30

MATCH 28247047 OTHIS 1 – FC COSMO 1 SENIORS D3B 1 DU 25/05/2025

Demande d'inversion du club de FC COSMO pour disputer la rencontre sur ses installations au lieu d'Othis

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OTHIS

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237954 ENT.USBPO/ESPB 22 -LE MEE 23 U14 D4E du 24/05/2025

25/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LE MEE

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DOSSIER EN ATTENTE

25/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre le 17/05/2025 au lieu du 24/05/2025

ACCORD DU CLUB DE LE MEE

Considérant que le délai d'acceptation de la demande a été dépassé, la demande n'a pas été homologuée

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAINT 23 U14 D4E du 24/05/2025

07/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

09/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

29/04/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à MEAUX au lieu de VILLEPARISIS

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX

Demande du club de Villeparisis pour disputer la rencontre sur les installations de COURTRY F.

Considérant que la mairie de Courtry propriétaire des installations a transmis son accord de prêt autorisant le club de Villeparisis à disposer du stade P. Graaf le dimanche 25/05/2025.

ACCORD DE LA COMMISSION

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
VILLENNOY 32	VETERANS	D4A	57 €
ESBLY 31	VETERANS	D4B	57 €
ESBLY 1	SENIORS	D3A	72 €
PONTHIERRY 21	U18	D2C	57 €
ST GERMAIN LAVAL 21	U18	D3B	57 €
DAMMARTIN 21	U16	D2A	57 €
SAVIGNY 22	U14	D3B	57 €
BOMBONNAISE 21	U14	D3C	57 €
SAINT MARD 21	U14	D3A	57 €

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

DISTRICT

Considérant que lors de sa réunion du 19/03/2025, le **Bureau du Comité Directeur du District a entériné le déclenchement du Relevé n°53 avec la planification, ci-après :**

- **édition du relevé le 24/03/2025**

- **échéance de paiement fixée au 11/04/2025**

- **limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le 30/04/2025 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 07/05/2025 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 20/03/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 03/05/2025.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés.

... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 03/05/2025 par le District.

CLUB DE CHAMPS (512073) :

Situation non régularisée au 19.05.2025

SENIORS D3B

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 12/05/2025 et le 19/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

18/05/2025 CHAMPS 1 – OTHIS 2

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 07/05/2025 et retire 1 point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe de **CHAMPS 1** évoluant en **SENIORS D3B**.

CLUB DE ACS CHANTEREINE (564734) :

Situation non régularisée au 19.05.2025

SENIORS FUTSAL D2A

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 12/05/2025 et le 19/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 2 a eu 2 matchs programmés sur cette période :

16/05/2025 CHANTEREINE 2 – FERTE 1

19/05/2025 VILLEPARISIS 1 – CHANTEREINE 2

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 07/05/2025 et retire 2 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de **CHANTEREINE 2** évoluant en **SENIORS FUTSAL D2A**.



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Lundi 19 Mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

La Commission publie la liste des équipes qualifiées pour la Finale du Challenge 77 U10 du Jeudi 29 mai 2025 au Mée sur Seine

Challenge 77 U10

- POULE A : FC MORMANT 11 et VAL DE France 11
- POULE B : TORCY PVM 11 et UMS PONTAULT 11 (arrivée 3^{ème})

(Disqualification de Cesson 12 (arrivée 2^{ème}) en application de l'article 1 du règlement du challenge 77 U10

(La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums et de l'Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10 U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges)

- POULE C : US LOGNES 11 et RCP FONTAINEBLEAU 11
- POULE D : BRIE FC 11 et VILLEPARISIS (arrivée 3^{ème})

L'équipe de GRETZ TOURNAN 11 (arrivée 2^{ème}) souhaite se retirer de la finale

- POULE E : LE MEE SPORTS FOOTBALL 11 et USBPO 11 (arrivé 3^{ème})
(Disqualification de BUSSY 12 suite à la décision de la Commission Statuts et Règlements du 15/04/2025).
- POULE F : US VAIRES 11 et DAMMARIE FC 11
- POULE G : FC MELUN 11 et CS MEAUX ACADEMY 11
- POULE H : VAL D'EUROPE FC 11 et FC OZOIR 11

CHALLENGE 77 U12

La Commission publie la liste des équipes qualifiées pour la Finale du Challenge 77 U12 du Jeudi 29 mai 2025 au Mée sur Seine

Challenge 77 U12

- POULE A : TORCY PVM 11 et RCP FONTAINEBLEAU 11
- POULE B : US VAIRES 11 et GRETZ TOURNAN SP C 11
- POULE C : SC BRIARD 11 et DAMMARIE FC 11
- POULE D : SENART MOISSY 11 ET OLYMPIQUE DU LOING 11
- POULE E : FC MELUN 11 et FC OZOIR 11
- POULE F : USM VILLEPARISIS 11 et CLAYE SOUILLY S 11
- POULE G : VAL D'EUROPE FC 11 et AS CHELLES 11
- POULE H : CS MEAUX 11 et NOISIEL FOOT AC 11

La Commission rappelle que **la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire.**
Cette réunion se tiendra en visioconférence le **vendredi 23 mai 2025 à 12h30**
Le lien de connexion sera transmis aux clubs via la messagerie officielle.

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière du Barème en vigueur pour le Football Animation.



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du vendredi 23 mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FORFAIT FINALES :

CHALLENGE FOOT PASSION U10F/U11F du 8/5/25

Lecture du courriel du club d'Espoir Féminin, en date du 2/5/25 avisant du forfait de son équipe sur la finale

***Absence sur finale**

Amende de 80€ au club de Espoir Féminin FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de CS Dammartin, signalée la veille au CTD-DAP

***Absence sur finale**

Amende de 80€ au club de CS Dammartin (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE FOOT PASSION U12F/U13F du 8/5/25

Lecture du courriel du club de Dammarie-Les-Lys, en date du 16/4/25 avisant du forfait de son équipe sur la finale

***Absence sur finale**

Amende de 80€ au club de Dammarie Les Lys FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

Lecture du courriel du club de Champs AS, en date du 8/5/25 avisant du forfait de son équipe sur la finale

***Absence sur finale**

Amende de 80€ au club de AS Champs sur Marne (cf : Annexe financière du Football Animation)

ABSENCES AUX RECOMPENSES :

CHALLENGE IDF U11F du 10/5/25

Absence de l'Equipe de Lognes en U11F à la cérémonie des récompenses

***Absence sur remise des récompenses**

Amende de 80€ au club de US Lognes (cf : Annexe financière du Football Animation)

DEMANDES DE MODIFICATION :

LISTES EXCELLENCE

Ozoir : Changement de 3 joueurs dans l'équipe U10 excellence : **demande acceptée**

Ozoir : Changement de 2 joueurs dans l'équipe U12 excellence : **demande acceptée**

Brie FC : Changement de 1 joueur dans l'équipe U10 Excellence : **Demande acceptée**

Agenda Technique

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

<i>Objet</i>	<i>Date</i>	<i>Localité</i>	<i>Nombre de pré-inscrits</i>	<i>Places restantes</i>
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	7	17